

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Collections des musées – Acquisitions

Mesdames, Messieurs,

Les collections des musées de Châtelleraut s'enrichissent régulièrement de nouvelles pièces. Toutes ces acquisitions font l'objet d'une réflexion scientifique sur la pertinence d'accepter ou non un don ou de procéder à un achat.

Ces acquisitions, dont la liste est annexée, viennent compléter les collections textiles, d'armes et de coutellerie de Sully, ainsi que celles du Musée Auto Moto Vélo.

Elles sont indispensables à la cohérence de ces collections et seront présentées à la Commission interrégionale d'acquisition Limousin / Poitou-Charentes du 5 octobre 2012, à l'exception de l'acquisition des 6 véhicules de la collection Heuliez, qui a déjà reçu un avis favorable de la délégation permanente le 25 juin 2012.

Après avis favorable de la commission, elles seront inscrites à l'inventaire des musées.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa II.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment le musée Auto-Moto-Vélo,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT que ces acquisitions permettent de compléter judicieusement les collections des musées de Châtelleraut,

Le bureau de communauté, ayant délibéré, décide :

- d'émettre un avis favorable aux dons et achats dont la liste est annexée,
- de les affecter aux collections des musées sous réserve de l'avis scientifique de la Commission interrégionale d'acquisition Limousin / Poitou-Charentes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE